

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes réalisées par notre société, quelque soit les clauses pouvant figurer sur les documents du clients, notamment sur ces conditions générales d'achat.

Nos marchandises sont facturées sur la base du tarif en vigueur au jour de la livraison. Le tarif peut être revu en cours d'année. Les frais de facturation sont fixés forfaitairement à 3.92 € HT par facture à compter du 1^{er} janvier 2011. Les prix sont majorés des taxes en vigueur (TVA, TGAP, Taxe fiscale ou parafiscale etc.....)

Les marchandises étant livrées départ usine, même expédiées franco, elles voyagent aux risques et périls du client. Il incombe au client d'exercer, le cas échéant, les recours contre les transporteurs conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code du commerce.

Aucune réclamation ne pourra être admise si elle n'est pas présentée, par lettre recommandée avec AR, dans les trois jours qui suivent la réception de la marchandise, ou en cas de vis caché, dans les huit jours qui suivent la découverte du vis. La responsabilité de notre société est strictement limitée au remplacement des marchandises défectueuses viciées ou manquantes, sans que le client puisse exiger l'octroi de dommage et intérêt pour quelque cause que ce soit. Toute action à l'encontre de notre société est prescrite un an après la livraison de la marchandise.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards de livraison ne peuvent permettre de remettre en cause la commande ni donner lieu à aucune pénalité ou indemnité.

Nos factures sont payables, à notre siège social, normalement à trente jours fin de mois, sous réserve de l'appréciation du risque individuel, ce délai pourra être modifié. Il n'y aura pas d'escompte pour un paiement anticipé.

Toute somme non payées à l'échéances donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points de pourcentage. Par ailleurs, le client devra régler à notre société, en remboursement des frais administratifs engendrés, une somme équivalente à 10% des sommes payées à l'échéance, avec un minimum de 70 €.

Le non-paiement d'une échéance entraîne de plein droit la suppression des facilités de paiement.

La durée de prescription est de dix ans.

En cas de défaut de paiement par le client de tout ou partie du prix, notre société se réserve, jusqu'au complet paiement, un droit de propriété sur les produits vendues, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par le client restera acquis à notre société à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'elle serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du client. En cas d'exercice de la clause, les marchandises inventoriées dans le stock chez le client sont réputées comme étant celle impayées. La réserve de propriété ne remet pas en cause le principe du transfert des risques à la charge du client dès la livraison des marchandises. Il devra donc assurer la conservation et sera responsable des dommages causés par celle-ci dès la livraison. Il prend l'engagement de faire assurer au profit de notre société lesdites marchandises contre les risques de perte, de vol et de détérioration auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable.

En cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, les ventes et les commandes en cours seront résolues, de plein droit, si bon semble à notre société, huit jours après une mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, et sans autre formalité.

Tous litiges auxquels les présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal de Commerce d'Evry.

Dans l'hypothèse où notre société serait contrainte d'engager une action en recouvrement de créances, le client s'engage expressément à lui rembourser l'ensemble des frais auxquels elle aura dû faire face (y compris les honoraires d'avocats, d'huissiers, d'experts, les frais de sommation les frais de signification.....).

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales de vente et tout litige y afférant seront régis par le droit français.